



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,  
QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance ordinaire en présentiel du 16 novembre 2021 les règlements suivants :

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

2021-450 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286 DANS LE BUT DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Que le règlement entre en vigueur lors de leur publication.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021 451

(second projet)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-282 DANS LE BUT DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

Que lors de l'assemblée de consultation aucun résident ne s'est manifesté, le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Que ledit règlement soit en attente de l'approbation de la MRC pour que le règlement entre en vigueur.

Que les règlements peuvent être consultés durant les heures de bureau au 142, Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 26 novembre deux mille vingt et un;

Majella René, gma,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment le 26<sup>e</sup> jour de novembre 2021 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2021.

Majella René, gma,  
Directrice Générale et greffière-trésorière

